

202^{ème} session du Conseil directeur

(Genève, 25 et 28 mars 2018)

Table de matières :

1. Membres de l'UIP
2. Résultats financiers de l'exercice 2017
3. Situation financière de l'UIP
4. Coopération avec le système des Nations Unies
5. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021
6. Récentes réunions spécialisées
7. Comités spécialisés et organes pléniers
8. Prochaines réunions interparlementaires
9. Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP

1. Membres de l'UIP

Lors de sa séance du 25 mars, le Conseil a approuvé des modalités visant à maintenir l'affiliation des Membres défaillants tout en suspendant leurs droits de participation aux réunions statutaires et leurs droits de vote. Ces parlements seront désormais classés dans une nouvelle catégorie de "Membres non-participants". Cette mesure entre dans le cadre de l'objectif prévoyant de faire de l'UIP une organisation universelle. Le Conseil a demandé au Secrétariat d'élaborer les projets d'amendements appropriés en vue de modifier les Statuts et les Règlements de l'UIP pour refléter ces changements.

A sa séance du 28 mars, le Conseil a été informé de la situation de certains parlements et a entériné les recommandations formulées par le Comité exécutif pour les parlements suivants : le Burundi ; le Cambodge ; l'Erythrée ; la Guinée-Bissau ; la Libye ; les Maldives ; la République arabe syrienne ; la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud, la Thaïlande ; la Turquie ; le Venezuela (République bolivarienne du) et le Yémen.

2. Résultats financiers de l'UIP de l'exercice 2017

Le Conseil directeur a examiné le Rapport financier ainsi que les états financiers vérifiés de 2017. Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), et les comptes de l'UIP et de la Caisse de prévoyance fermée ont fait l'objet d'états financiers consolidés.

Les résultats financiers de 2017 ont été présentés par M. R. del Picchia (France), en sa qualité de Président du Sous-Comité des finances. Ce dernier a indiqué que le Vérificateur extérieur lui avait fait savoir que les états financiers étaient d'une grande qualité et que sa collaboration avec le service des finances de l'UIP avait été excellente. Au cours de l'année à l'examen, les actifs nets avaient augmenté de CHF 559 617, ce qui était le résultat d'une combinaison de plusieurs facteurs favorables. Les placements de l'UIP ont produit de bons rendements. L'affiliation de nouveaux Membres a fait augmenter les recettes au-delà du montant initialement prévu au budget et un contrôle budgétaire rigoureux a été exercé sur les dépenses. Des économies avaient été réalisées lors de la deuxième Assemblée, qui s'est tenue à Saint-Pétersbourg, pour laquelle le Parlement de la Fédération de Russie avait fourni un soutien supplémentaire pour couvrir plus de frais que d'habitude. Par ailleurs, les contributions volontaires et les dépenses connexes étaient restées stables. Le Président du Sous-Comité a également attiré l'attention sur le fait que le recouvrement des contributions des Membres était inférieur à celui des années précédentes et a demandé aux groupes géopolitiques d'attirer l'attention des Membres sur le fait qu'ils étaient tenus de payer leurs contributions à temps.

Le rapport des Vérificateurs internes a été présenté par M. K. Örnfjäder (Suède). Il a fait part de son avis selon lequel les comptes reflétaient fidèlement la situation financière de l'UIP au 31 décembre

2017 et étaient conformes à toutes les normes et règles en vigueur. Le Vérificateur extérieur n'avait émis aucune réserve quant aux états financiers, notant que la qualité des états financiers était élevée et que toutes ses recommandations antérieures avaient été pleinement mises en œuvre.

Le Conseil directeur a approuvé la gestion financière de l'UIP menée par le Secrétaire général ainsi que les résultats financiers de l'exercice 2017.

3. Situation financière de l'UIP

Le Conseil directeur a reçu par écrit un aperçu général de la situation financière de l'UIP au 31 janvier 2018, qui a fait relever que le niveau global des dépenses était maîtrisé à ce stade précoce de l'année. Les arriérés de contributions s'élevaient à CHF 619 000, 37 Membres étant en retard de paiement. La somme de CHF 5,9 millions avait déjà été reçue au titre des contributions pour 2018, soit 56 pour cent du montant total dû. Le Secrétaire général a présenté un rapport oral au Conseil directeur sur la mobilisation de fonds volontaires pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021.

4. Coopération avec le système des Nations Unies

Le Conseil a pris acte des activités habituelles entreprises en coopération avec l'ONU depuis la précédente Assemblée de l'UIP tenue à Saint-Pétersbourg en octobre 2017.

Il a pris note que le projet de résolution sur "L'interaction entre les Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire" serait adopté le 22 mai par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a fait appel aux Parlements Membres de faire pression sur leurs ministères des affaires étrangères respectifs afin qu'ils parrainent la résolution.

Le Secrétaire général a informé le Conseil sur un protocole d'accord signé avec le PNUD en novembre 2017 et sur un protocole d'accord qui sera conclu avec ONU Environnement en 2018.

Il a noté en particulier qu'une première réunion du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent s'était tenue à Genève les 5 et 6 février en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Tout en encourageant le Groupe à poursuivre ses travaux, le Conseil a recommandé que sa composition soit revue dans le cadre de ses termes de référence par le Comité exécutif et soumise une fois de plus pour approbation à la prochaine session.

5. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2017-2021

Le Conseil a pris note d'un rapport sur les activités menées récemment aux fins de mise en œuvre de la Stratégie. En particulier, il a pris note d'un rapport détaillé sur le Centre pour l'innovation au parlement, dont la création avait été approuvée par le Conseil lors de sa 200^{ème} session à Dhaka en avril 2017. Le rapport sera mis à profit en vue de mobiliser des ressources.

6. Récentes réunions spécialisées

Le Conseil directeur a pris acte des résultats des réunions suivantes : la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (archive.ipu.org/splz-f/cop23.htm) ; de la Conférence internationale intitulée *Promouvoir une meilleure coopération régionale pour des migrations sensées et humaines en Méditerranée* (archive.ipu.org/splz-f/valletta17.htm) ; de la quatrième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP (archive.ipu.org/splz-f/youngmp17.htm) ; de la Conférence parlementaire sur l'OMC (archive.ipu.org/splz-f/trade17.htm) ; de l'Audition parlementaire 2018 aux Nations Unies (www.ipu.org/fr/event/audition-parlementaire-2018-aux-Nations-Unies) ; et de la Réunion parlementaire à l'occasion de la 62^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (www.ipu.org/fr/event/reunion-parlementaire-la-62eme-session-de-la-commission-de-la-condition-de-la-femme-les-parlements-au-service-des-femmes-et-des-filles-en-milieu).

7. Activités des organes pléniers et des comités spécialisés

A sa séance du 28 mars, le Conseil directeur a pris note des rapports sur les activités du Forum des femmes parlementaires ; du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient ; du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire ; du Groupe du partenariat entre hommes et femmes ; du Groupe consultatif sur la santé ; et du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP.

Le Conseil a également entendu le rapport du Comité des droits de l'homme des parlementaires et approuvé neuf décisions soumises par ce dernier, notant les réserves exprimées par les délégations de la Mongolie, du Niger et de la Turquie concernant les cas impliquant leurs pays respectifs.

8. Prochaines réunions interparlementaires

Le Conseil a appris que les autorités argentines avaient donné des garanties concernant les visas de tous les délégués invités à assister à la 140^{ème} Assemblée à Buenos Aires, excepté des personnes faisant l'objet d'une liste de sanctions du Conseil de Sécurité de l'ONU ou d'un mandat d'arrêt auprès d'Interpol. Il a approuvé des propositions pour un certain nombre de réunions spécialisées.

9. Amendements aux statuts et Règlements

Le Conseil directeur a adopté les amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP visant à renforcer la représentation des jeunes à l'UIP. Deux autres séries d'amendements, présentés respectivement par la Fédération de Russie et par la Présidente de l'UIP, feront l'objet de plus amples consultations entre les différents groupes géopolitiques et tous les Membres. Par la suite, une nouvelle série de propositions sera examinée par le Comité exécutif en vue de leur approbation lors de la prochaine session en octobre 2018.